

AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES **A L'INSPECTION DU PUBLIC**

Le collège échevinal de la commune de Dippach tient à informer la population que

- les listes électorales actualisées arrêtées 44 jours avant le jour du scrutin sont disponibles à l'inspection du public à la mairie à Schouweiler entre le 26 avril 2024 et le 3 mai 2024 pendant les heures d'ouverture régulières des bureaux. **Ouverture exceptionnelle le 4 mai 2024 de 10-11 heures.**

Ce dépôt ainsi que les modalités pratiques y relatives sont portés à la connaissance du public par un avis publié par voie d'affiches à apposer à la maison communale ainsi qu'aux lieux usuels dans chaque localité de vote le 26 avril 2024.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant «la Cour administrative», conformément aux dispositions des articles 21 et suivants.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant «la Cour administrative», doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Schouweiler, le 26 avril 2024

Le collège échevinal de la commune de Dippach,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Luc EMERING

(s.) Philippe MEYERS